



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 82610

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les recommandations du Conseil national du sida concernant la politique publique de prévention. En effet, le CNS souhaite que la politique de prévention soit soutenue par le Gouvernement, notamment en faisant en sorte que l'éducation à la sexualité et à la prévention prévue dans les circulaires soit intégrée dans les programmes. Le CNS demande aussi que des discours distincts pour les personnes séropositives et pour les personnes séronégatives soient élaborées. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement soutient de longue date le développement de l'éducation à la santé et de l'éducation sexuelle en milieu scolaire. La loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception confère à l'éducation nationale l'obligation de généraliser sur l'ensemble du cursus scolaire « au moins trois séances annuelles d'information et d'éducation à la sexualité dans les écoles, collèges et lycées ». La circulaire MEN n° 2003-027 du 17 février 2003 (remplaçant celle du 19 novembre 1998) fixe le cadre général, les objectifs, l'organisation et la prise en charge des séquences d'éducation à la sexualité. Cette approche d'éducative tient compte à la fois des impératifs de santé publique (prévention du sida, des maladies sexuellement transmissibles, des grossesses non désirées, des violences sexuelles, etc.), d'une démarche pédagogique en liaison avec certains enseignements et d'une éthique collective fondée sur les notions de respect de l'intimité et de responsabilité individuelle et sociale. Faire accepter la séropositivité, c'est améliorer la vie des personnes touchées par le VIH, c'est mettre fin à des discriminations que notre société solidaire ne peut tolérer. Mais c'est aussi le moyen de sortir de la peur, des non-dits, et permettre à chacun, séropositif comme séronégatif, de vivre sa sexualité sans prise de risque. Tel a été l'objectif des campagnes de l'INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé), qui ont été réalisées au niveau national depuis 2005, afin d'amener un changement de regard profond dans la société. La campagne de lutte contre les discriminations du 1er décembre 2005 s'inscrivait dans l'année de la grande cause nationale. Depuis 2006, le nombre de campagnes réalisées par l'INPES sur le thème de la lutte contre le VIH et les discriminations est passé de deux à quatre par an, soit une campagne par trimestre. Ces campagnes ont été vues par 83 % de la population. Elles rythment l'année, pour que le message de prévention ne passe jamais au second plan. L'INPES consacre près d'un quart de son budget à la lutte contre le sida. Cette communication renforcée en direction de la population, avec des discours différenciés en fonction du statut sérologique par rapport au VIH, vient relayer les engagements des associations pour porter ce message.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82610

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 février 2007

Question publiée le : 3 janvier 2006, page 35

Réponse publiée le : 13 février 2007, page 1609